

**J'ai le plaisir de vous accueillir, au nom du Conseil d'administration de la Carsat Midi-Pyrénées et en mon nom, au sein de la nouvelle agence retraite de Tarbes, pour son inauguration.**

**La dénomination « Carsat » étant récente, il me semble utile d'expliquer qu'elle est venue se substituer, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, à l'acronyme « Cram » qui nous identifiait depuis 43 ans. C'est une des conséquences de la loi du 21 juillet 2009 « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » qui a transféré la mission des Caisses régionales relative à la politique sanitaire et médico-sociale aux Agences régionales de santé (ARS).**

**Avec cette loi, les Cram sont devenues les Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Carsat).**

**Elles continuent de gérer les retraites, mission que leur déléguait la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) ; elles conservent leurs missions relatives à l'Assurance Maladie avec l'activité de son service social. Enfin, elles maintiennent leur rôle d'assureur social et de préventeur des risques professionnels, mission de l'assurance maladie risques-professionnels.**

**Le passage de Cram à Carsat marque le renforcement des trois grandes missions de service public pour être aux cotés des salariés et des entreprises tout au long de la vie professionnelle et au moment de la retraite :**

- Préparer et payer la retraite par répartition,**
- Aider et accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé ou de perte d'autonomie,**
- Prévenir les risques professionnels, assurer la santé et la sécurité au travail, tarifer les risques professionnels.**

**En 2010, la Carsat Midi-Pyrénées a versé 3,38 milliards d'euros de prestations vieillesse à 512 000 retraités, 14,7 millions d'euros de dépenses individuelles d'action sociale, dont 8,3 millions au titre de l'aide ménagère ; 3,4 millions d'euros ont été consacrés aux lieux de vie collectifs pour les retraités. 8,2 millions d'euros de dépenses liées au risque amiante ont été versés à 406 bénéficiaires.**

**Les missions de la Caisse régionale sont exercées avec le souci continu de répondre aux exigences des assurés sociaux, en tout lieu du territoire régional.**

**- Concernant les exigences, les pouvoirs publics ont défini un référentiel de performance en termes de : continuité, qualité de service, réactivité, efficacité, coûts. Je suis heureux de pouvoir affirmer que la Caisse régionale Midi-Pyrénées s'adapte de façon continue et efficace aux attentes des assurés sociaux, ce qui est attesté par :**

- **La certification Iso 9001, version 2008, obtenue en décembre 2009 sur l'ensemble de ses missions,**
  - **ses résultats croissants au regard des indicateurs des Contrats Pluriannuels de Gestion.**
- Concernant la proximité, je crois utile de préciser que la région Midi-Pyrénées comprend 8 départements, qu'elle est la plus vaste de France et que 2 865 975 personnes y résident. Alors que Toulouse, le chef lieu de région, est la quatrième ville France avec près de 420 000 habitants, 2 autres villes, seulement, ont à peine plus de 50 000 habitants : Albi et Tarbes.**
- Ce contexte particulier a amené très tôt la Caisse régionale à se rapprocher de son public en décentralisant une partie de ses services. Elle a créé des agences retraite, des points d'accueil retraite et des points d'accueil du service social.**
- Ainsi, sur 903 agents employés par la caisse régionale en 2010, 269 sont répartis dans les services décentralisés.**

**Concernant plus précisément le département des Hautes-Pyrénées, peuplé de 229 273 habitants, en 2010 : 5 809 visiteurs ont été accueillis au sein de l'agence retraite, 1810 régularisations de carrière ont été effectuées et 3 286 dossiers de retraite ont été traités.**

**Le service social, hébergé dans les locaux de la Cnam de Tarbes, à quant à lui, pris en charge 2 254 personnes.**

**A la lumière de ces éléments, vous comprendrez mieux, Mesdames et Messieurs, le rôle d'une agence retraite, notamment de celle que nous inaugurons ce jour.**

**Cela peut paraître banal d'inaugurer un nouveau bâtiment administratif mais à y regarder de plus près l'acte est en réalité porteur d'une forte symbolique dans la mesure où les agences retraite sont la concrétisation de la politique de proximité que je viens d'évoquer. Elles répondent aux attentes des assurés qui est de bénéficier rapidement de renseignements en ayant le minimum de déplacements à effectuer.**

**Pour répondre à cet objectif nous avons tout d'abord utilisé les moyens existants et avons été accueillis, durant plusieurs années, au sein des locaux de la Cпам des Htes Pyrénées, à Tarbes et à Lourdes.**

**Mais deux facteurs nous ont conduits à regrouper les deux agences au sein de locaux plus adaptés :**

- La volonté d'améliorer les conditions d'accueil et la qualité du service apporté aux assurés,**
- L'émergence de nouvelles technologies de l'information qui permettent de diversifier les formes de proximité.**

**C'est ainsi que les agences des deux principales agglomérations du département : Lourdes et Tarbes, distantes de 21 Kms seulement**

**ont été regroupées ici même.**

**Dix sept agents de la Carsat Midi-Pyrénées œuvrent quotidiennement au service des futurs retraités et des retraités des Hautes-Pyrénées.**

**A Lourdes est maintenu un point d'accueil retraite.**

**Ce regroupement des moyens permet une organisation plus efficiente dont vous avez pu avoir un aperçu en visitant les locaux. Outre deux cadres, un assistant législation et un assistant administratif viennent en appui de treize techniciens et conseillers retraite.**

**Cette organisation n'est pas unique, c'est celle que le Conseil d'administration de la Carsat Midi-Pyrénées a décidé de mettre en place au sein des huit départements de la région.**

**J'attache toutefois une attention toute particulière à l'agence de Tarbes qui est la ville où je réside et où j'exerce mon activité professionnelle.**

---